

ANNEXE 18

Rapport d'enquête publique et conclusions motivées rédigés par madame Sophia LOUIS Commissaire
Enquêteur auprès du Tribunal administratif par décision n°E19000011/97 du 18/06/2019
Arrêté préfectoral n°173 DEAL/UPR du 10/07/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Guyane

COMMUNE

Cayenne

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande d'autorisation
environnementale unique, au titre de la loi sur
l'eau, au dossier préalable à la déclaration
d'utilité publique (DUP) et à l'enquête
parcellaire pour le projet d'aménagement de
la ZAC PALIKA et le confortement du Pont
Lucas sur la commune de Cayenne.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : L'aménagement de la ZAC PALIKA et le confortement du Pont Lucas sur la commune de Cayenne

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 113 en date du 10 juillet 2019 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Guyane

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 29 juillet 2019 au 29 août 2019

les lundi 29/07/19 de 8h à 11h et de / à /

les mardi 06/08/19 de 9h à 12h et de / à /

les mercredi 21/08/19 de 10h à 13h et de / à /

Siège de l'enquête : Service Technique de la mairie de Cayenne

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 04 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 29 juillet 2019 de 8h00 à 11h00 et de / à _____

les mardi 06 août 2019 de 9h00 à 12h00 et de / à _____

les mercredi 21 août 2019 de 10h00 à 13h00 et de / à _____

les jeudi 29 août 2019 de 9h00 à 12h00 et de / à _____


les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

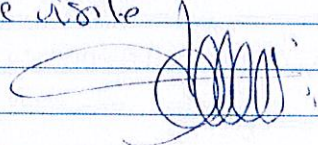
PREMIÈRE JOURNÉE

Les lundi 29/07/19 de 08 heures 00 à 11 heures 00

Observations de M⁽¹⁾ Aucune Visite 

Deuxième journée de permanence

les mardi 06/08/19 de 09h00 à 19h00

Aucune visite 

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



Troisième journée de permanence

les mercredi 21/08/19 de 10h30 à 13h00

Aucune visite



Quatrième journée de permanence

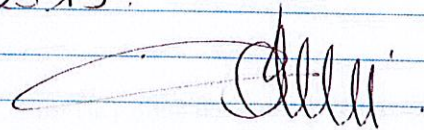
les jeudi 29/08/19 de 09h00 à 12h00

Mme NENNECHY Line 0694062355.

Pour ce qui concerne les voies d'accès de la zone valba, est prévu la retrocession du chemin allant du quartier valserine à la rue d'andromède. Il s'agit d'un accès préexistant qui pourrait permettre de dégager la zone au vu des différentes raisons présentées en face de super-u, oceanic sur le mont saint martin. Il y aura plus de 1800 véhicules supplémentaires sur la route de suzini. Merci d'avance

sternochas

L'enquête publique et les permanences sont closes le jeudi 29/08/2019.



Le 29 août 2019 à 12 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), madame Sophia Lolis déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs, du 29 juillet 2019 au 29 août 2019 de 09 heures 00 à 12 heures 00 et de 10 heures 00 à 13 heures 00

Les observations ont été consignées au registre

le 29 août 2019 lors de la permanence par 01 personnes (pages n° 04 à 04).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature



ANNEXE 19

PREF GUYANE - ZAC PALIKA - E-REGISTRE

EP19387

29/07/2019 - 29/08/2019

Dépôts des observations Consultation des pages Consultation des dossiers Thèmes Notation Modération Commentaires Portfolios

Informations

Registre électronique uniquement

Registres

Papier

Électronique

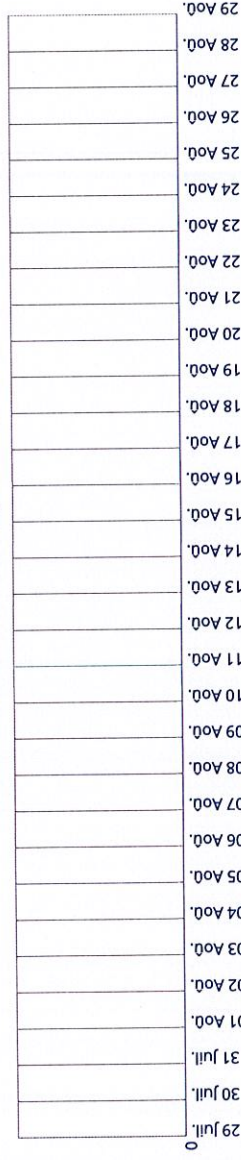
Analyse

Documents

Impressions

Logistique terrain

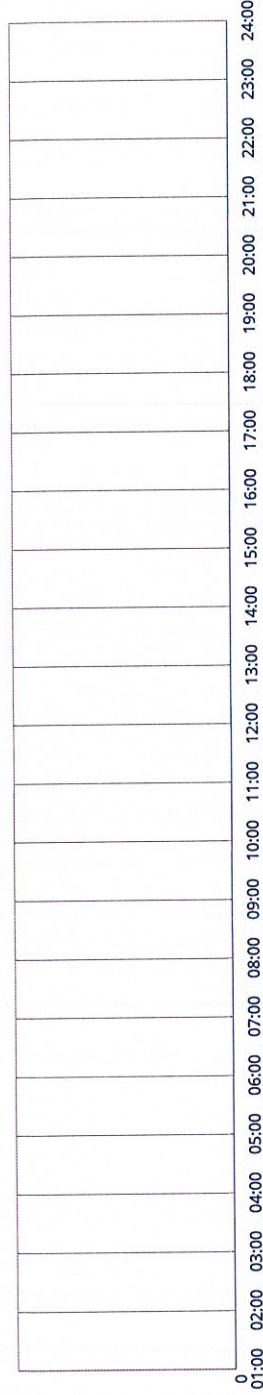
Nombre d'observations déposées par jour



Mode de dépôt des observations

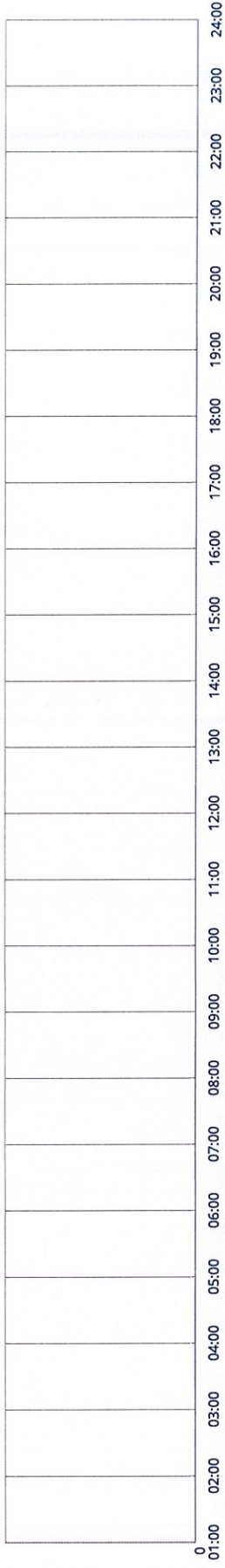
Formulaire Email

Nombre d'observations du



| septembre 2019 | | | | | | |
|----------------|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |

Heures de dépôt des observations sur l'ensemble de l'enquête



[Se déconnecter](#)